



Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Le SE-Unsa 76 souhaite tout d'abord aborder l'actualité et le contexte de l'élection du nouveau Président de la République.

La candidate de l'extrême droite a été éliminée. C'est évidemment un soulagement pour tous ceux qui sont profondément attachés à la République. Une immense responsabilité incombe maintenant au nouveau président car la cohésion sociale de notre pays est plus que jamais fissurée.

Le SE-UNSA et sa fédération l'Unsa Éducation n'esquiveront pas leurs responsabilités et continueront à donner de la voix pour que l'Éducation soit protégée du court-termisme et des instrumentalisation politiques. Les réformes récentes ont contribué à améliorer la situation de notre École et s'il est toujours nécessaire de les réinterroger, une chose est sûre, nous avons besoin de temps et de tranquillité...

Un nouveau ministre de l'Éducation Nationale vient d'être nommé. Le SE-Unsa le rencontrera au plus vite pour échanger sur ses intentions, en particulier sur les mesures qui pourraient entrer en vigueur dès septembre prochain. Nous tenons ici à saluer le quinquennat Hollande et ses avancées dans le domaine de l'Éducation, tant pour les élèves que pour les personnels.

Une rentrée scolaire ne s'improvise pas. Implantation des postes, affectation des personnels mais aussi construction des projets d'écoles et d'établissements, l'année scolaire 2017-2018 est déjà très largement préparée. Or, plusieurs annonces inquiètent déjà le monde éducatif : CP à 12 en Rep+ avec, comme corollaire, la disparition du dispositif *Plus de maîtres que de classes* qui se déploie à peine, liberté des collectivités pour l'organisation de la semaine à l'école primaire, ou encore remise en cause des principes de la réforme du collège. Autant de sujets qui ne peuvent ni ne doivent être traités à la va-vite.

Le président a exprimé sa volonté d'agir résolument pour l'avenir du pays, en particulier par l'École. Le SE-Unsa partage cette ambition. **Il y a encore beaucoup à faire pour la réussite de tous les élèves mais cela ne doit pas commencer par une nouvelle phase de déconstruction.** L'École, ses personnels, les élèves et leurs familles, ses partenaires ont déjà connu trop de bouleversements sans que l'on ait donné le temps aux politiques éducatives de montrer leurs effets. Pour atteindre ces objectifs, le SE-Unsa alerte d'ores et déjà le nouveau ministre : il ne faut pas confondre détermination avec précipitation.

Le SE-Unsa plaide pour une École durable, un cadre stable et pérenne qui permette aux élèves d'apprendre sereinement et aux enseignants d'exercer leur métier en toute confiance.

Si d'aventure, le scénario présidentiel se faisait réalité, il nous faudrait donc être très réactifs, puisque les mesures, si elles sont confirmées s'appliqueraient dès la rentrée. Le SE-UNSA de Seine Maritime souhaite donc que le dialogue social prévale au niveau local et vous demande, Madame l'Inspectrice d'Académie, **qu'un groupe de travail soit mis en place avec les représentants des personnels.** Il serait pour nous inimaginable que nos collègues soient déplacés, ou nommés par défaut. Nous devons pouvoir donner notre avis.

Revenons à l'ordre du jour de la CAPD.

Concernant les congés de formation professionnelle, le nombre de demandes est particulièrement faible. Cela interroge.

Les documents fournis au sujet des allègements de service sont éloquentes. Il va falloir faire des choix compliqués. Dès qu'il s'agit du médical, toutes les demandes devraient obtenir une réponse positive. Comment dire à un collègue en souffrance que sa demande n'est pas recevable au regard du contingent accordé ? Peut-être doit-on envisager de revenir à des ½ journées quand cela est compatible avec la maladie, afin de répondre positivement à plus de collègues. Bien sur, il faudrait alors accorder le mercredi matin afin qu'une réelle coupure s'opère.

Il est important de s'arrêter sur la problématique des détachements. Normalement, la mobilité est un droit pour les personnels. Mais en Seine Maritime, la mobilité est trop souvent contrariée, le détachement est trop souvent refusé. Nous demandons que le calibrage de l'Académie soit revu à la hausse. Il est inacceptable que les collègues du 1^{er} degré soient bloqués dans leur projet de carrière. Changer de corps, changer de département..., doit pouvoir être un choix professionnel non contrarié.

De plus, pourquoi la mobilité est-elle plus facile dans certains corps ? Ne voulant pas, par respect, entrer dans les détails, nous n'en dirons pas plus. Nous aimerions juste que chacun puisse envisager à un moment de sa carrière un autre projet et que ce dernier aboutisse.

Même si ce n'est pas à l'ordre du jour, le mauvais calibrage de l'Académie fait d'autres dégâts : les refus de temps partiel sur autorisation. Nous sommes conscients des difficultés « de vivier » mais nous pensons que le Ministère doit anticiper ces modalités de service. Les refus sont nombreux et les collègues ne les comprennent pas. Une enquête téléphonique menée par le médecin de prévention du rectorat inquiète les collègues contactés. Quelle est la portée de cette « enquête » ? À quelles fins ?

Ce qui peut apparaître comme du « confort » est bien souvent une **réelle nécessité** pour les collègues. Le temps partiel est souvent un moyen de gérer, voire de supporter des conditions de travail difficiles, tout en préservant santé, professionnalisme, projets personnels et vie familiale. Imposer aux collègues de poursuivre ou de reprendre à temps plein, complique les conditions de travail de l'ensemble des enseignants. Il s'agit -sur ce sujet- de passer d'une « gestion des ressources humaines » à une **gestion... plus humaine des ressources ...** ! Quel que soit le motif de la demande de temps partiel, elle mérite d'être acceptée !

